
**RÉPONSE D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR) À LA
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 3 DE L'ACIG**

R-4018-2017 Phase 2, Demande d'Énergir relative à l'examen des capacités de transport à soumissionner auprès de TransCanada, dans le cadre de la 11^e demande réamendée

Question 1

Référence:

- (i) B-0264, page 16, Annexe 1
- (ii) B-0264, page 12, lignes 15 à 18
- (iii) B-0264, page 13, lignes 25 à 29

Préambule

- (i) Le premier tableau de l'Annexe 1 indique la comparaison des coûts pour chacun des trois services (analyse marginale). Le troisième tableau indique les tarifs de transport en \$/GJ pour différents segments.
- (ii) « (...). Selon TCPL, advenant une demande de conversion du LH en SH, de nouvelles infrastructures devraient être construites aux alentours de la municipalité de Vaughan, là où des promoteurs immobiliers se sont opposés vigoureusement dernièrement devant l'ONÉ à un de ses projets visant la construction d'un compresseur ».
- (iii) « À titre d'exemple, une hausse de 5 % des tarifs FTSH provoquerait une hausse des coûts de transport d'Énergir de l'ordre de 8,9 M\$ annuellement, donc d'environ 90 M\$ sur la période de 10 ans du PFLD-NBJ. Énergir a donc intérêt à limiter le plus possible les nouvelles infrastructures requises dans cette région afin de contrôler les impacts sur le tarif FTSH. »

Questions:

- 1.1. Veuillez confirmer que le scénario FTSH (ligne 3 du premier tableau - analyse marginale) impliquerait un approvisionnement en provenance de Dawn.
 - a) Dans la négative, veuillez indiquer la provenance de l'approvisionnement au point de réception Parkway.

Réponse :

Énergir confirme que le scénario FTSH impliquerait un approvisionnement en provenance de Dawn.

- 1.2. Veuillez confirmer si le calcul à la ligne 3 du premier tableau inclut des coûts associés au transport entre Dawn et Parkway.
- a) Dans l'affirmative, veuillez indiquer quel est le taux utilisé pour ce segment et l'inclure au tableau 3 (Tarifs en \$/GJ (transport) pour chaque année.
- b) Dans la négative, veuillez élaborer sur l'absence de tels coûts dans l'analyse.

Réponse :

Énergir confirme que les coûts entre Dawn et Parkway ont été inclus à l'analyse. Veuillez vous référer à la réponse à la question 4.2 de la demande de renseignements n° 7 de la Régie.

- 1.3. À la référence (ii), il est indiqué qu'une conversion de LH à SH entraînerait le besoin de nouvelles infrastructures près de Vaughan. Veuillez indiquer si de nouvelles infrastructures seraient également requises entre Dawn et Parkway et dans l'affirmative, est-ce que ces coûts font partie de l'analyse marginale des coûts de l'annexe 1?

Réponse :

Énergir ignore si la conversion du LH en M12 et SH à partir de Dawn exigerait la construction de nouvelles infrastructures entre Dawn et Parkway sur le réseau de Union Gas. Cette éventualité n'a donc pas été prise en compte dans l'analyse marginale des coûts. Ceci dit, tout coût additionnel découlant de la construction de nouvelles infrastructures entre Dawn et Parkway viendrait améliorer la rentabilité de l'option du PFLD-NBJ par rapport à une conversion en SH.

- 1.4. Veuillez indiquer si l'analyse marginale à la référence (i) tient compte des coûts additionnels pour le FTSH à la référence (iii).

Réponse :

Non. Énergir n'a pas tenu compte des coûts additionnels pour le FTSH.

Question 2

Référence:

- (i) B-0264, page 16, Annexe 1

Préambule

- (i) Le deuxième tableau indique les hypothèses de prix en \$/GJ et inclut un taux de change.

Questions:

- 2.1 Veuillez spécifier si les valeurs du deuxième tableau (par exemple 2,09\$ à Empress pour 2020-21) sont indiquées en \$Can ou si elles représentent une valeur en \$ÉU et conséquemment doivent être converties utilisant le taux de change indiqué au tableau pour chaque année.

Réponse :

Les prix sont en \$CAD/GJ.

Question 3

Référence:

- (i) B-0264, page 11, lignes 16 à 19
- (ii) B-0170, page 111 contrats existants – transport, lignes 2 et 5

Préambule

- (i) « De surcroît, pour compléter le service, Énergir contractera une capacité de transport sur le tronçon entre NBJ et EDA/NDA équivalente à la quantité convertie en service PFLD-NBJ. Les tarifs applicables à ces tronçons ne seront pas ceux en vigueur tout au long des 10 années du contrat relatif au service PFLD-NBJ. »
- (ii) Énergir indique des contrats Empress-GMIT EDA pour $1\,927\,10^3\text{m}^3/\text{jour}$ (73 000 GJ/jour) et Empress-GMIT-NDA pour $217\,10^3\text{m}^3/\text{jour}$ (12 000 GJ/jour).

Questions:

- 3.1 Veuillez indiquer si Énergir entend contracter les capacités de transport sur les tronçons entre NBJ-EDA et NBJ-NDA selon les mêmes proportions que celles des contrats actuellement en vigueur depuis Empress, indiquées à la référence (ii).

Réponse :

Énergir confirme qu'elle entend contracter les capacités de transport selon les mêmes proportions que celles des contrats actuellement en vigueur depuis Empress.

- 3.2 Est-ce qu'Énergir a évalué un scénario par lequel elle comblerait tous les besoins en zone NDA en utilisant les contrats PFLD-NBJ (Empress-NBJ-NDA)? Veuillez élaborer votre réponse.

Réponse :

Énergir confirme avoir évalué un tel scénario. Dans l'analyse de l'option de convertir en PFLD-NBJ, les besoins de la zone NDA sont comblés par les contrats Empress-NBJ et NBJ-NDA. Compte tenu des contrats actuellement disponibles pour desservir la zone NDA, il n'est pas requis de contracter une capacité supérieure à la capacité actuelle.

Question 4

Référence:

- (i) B-0264, page 13, lignes 15 à 17
- (ii) B-0264, page 16, Annexe 1

Préambule

- (i) « *En revanche, une fois les crédits de STS épuisés, le tarif applicable à chaque gigajoule transporté avec le service STS est majoré de 25% par rapport au tarif du service FTSH.* »

Questions:

- 4.1 Veuillez indiquer si Énergir a considéré l'application du coût du service STS majoré de 25% pour une portion des coûts additionnels dans l'analyse des coûts du scénario FTSH. Dans l'affirmative, pour quelle portion et à compter de quelle année retrouve-t-on ces données au premier tableau de l'Annexe 1 à la référence (ii)?

Réponse :

Énergir n'a pas considéré l'application du coût du service STS majoré de 25 % dans son analyse de l'option FTSH. L'impact de ce coût majoré sur l'option FTSH ne se matérialisera qu'à compter de l'an 2022 et il faudra donc l'ajouter à l'analyse initiale pour le quantifier.

Veuillez vous référer à la réponse à la question 4.8 de la demande de renseignement n° 7 de la Régie pour l'analyse quantitative sur 10 ans de l'application du coût du service STS majoré.

Question 5

Références:

- (i) B-0264, page 14, ligne 9

Préambules

- (i) Le tableau à la référence (i) résume et compare les avantages et inconvénients de chacune des options

Questions:

- 5.1 Veuillez élaborer sur l'interprétation à donner à l'usage des signes « + » et « - ». Plus particulièrement, un double signe « ++ » (Prix FTSH) doit-il être interprété différemment du simple signe « + » (Impact sur les tarifs FTLH) et du triple signe « +++ » (prix PFLD NBJ). De plus, y a-t-il une gradation pour le signe « - »?

Réponse :

Le signe « + » doit effectivement être interprété différemment du signe « ++ ». Chacun de ces signes permet de différencier les avantages de chaque option l'une par rapport à l'autre. Si on prend le critère du prix, il faut comprendre de l'utilisation du signe « +++ » que l'option PFLD-NBJ a un plus grand avantage que l'option FTSH où le signe « ++ » est utilisé. Si pour un même critère Énergir emploie le même signe, cela signifie que l'avantage est équivalent dans les deux options. Par exemple, pour la sécurité d'approvisionnement ou la diversité d'approvisionnement, le FTLH et le PFLD-NBJ présentent les mêmes avantages puisque ce sont deux services qui ont l'Alberta comme point de réception et qui utilisent les mêmes infrastructures pour desservir la franchise d'Énergir d'où l'utilisation du signe « ++ » dans les deux cas.

Quant au signe « - », aucune gradation n'a été utilisée.